

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Afin que vos idées
deviennent des actions !

Et si vous donniez vie à vos idées
pour animer ou embellir votre quartier ?

Le Fonds de Participation des Habitants
est conçu pour soutenir votre engagement local.

Un accompagnement
et un soutien
financier à hauteur de

1 000 €
maximum !



Dispositif dédié aux 3 quartiers
prioritaires de Sète agglomération méditerranéenne :

Sète : Centre-ville / Ile sud — 06 83 23 78 45
Ile de Thau — 06 07 08 67 19

Frontignan : Cœur de ville à Calmette — 06 89 39 88 56



Un accompagnement
de proximité :

Annexe Direction DSSU
17 Rue Pierre Sébard à Sète



+ d'infos : Direction Développement Social Sanitaire et Urbain
fph@agglopoie.fr



www.agglopoie.fr



ARCHIPEL DE THAU

C'est quoi le FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH) ?

Un dispositif de la Politique de la ville, réservé aux initiatives et projets se déroulant dans les **quartiers prioritaires des villes de Sète et Frontignan**. Le FPH apporte un soutien financier et un accompagnement à vos projets.

Pour quoi faire ?

À Sète agglomération méditerranéenne, le FPH vous permet de concrétiser des micro-projets ponctuels et à faibles coûts, **de 100 € à 1 000 € maximum**. Que ce soit pour organiser une fête de quartier, une manifestation sportive ou culturelle, ou encore réaliser une fresque ou un petit aménagement...

- ✓ Des actions collectives, conviviales, solidaires et environnementales
- ✓ Pour soutenir votre engagement local et renforcer les liens sociaux

Pour qui ?



Tout collectif d'habitants (minimum **3 personnes**) résidant dans l'un des 3 quartiers prioritaires de Sète agglomération méditerranéenne ;



Les associations locales implantées dans ces quartiers et qui accompagnent les projets d'habitants.

Comment participer ? Les étapes clés



Une idée, un projet : identifiez une initiative collective pour votre quartier.



Retirer ou télécharger le dossier :

- à Sète dans les associations Concerthau (Ile de Thau) et la Palanquée (Centre-ville), les médiathèques Mitterrand et Malraux ;
- à Frontignan dans les Espaces de Vie Sociale (EVS) Albert-Calmette et Femmes en Languedoc-Roussillon, la Maison des Projets et de la Citoyenneté, la médiathèque Montaigne.
- **sur le site de l'aglo :** agglopole.fr/les-projets/politique-de-la-ville/fonds-de-participation-des-habitants



Déposez votre demande :

envoyez votre dossier complet à fph@agglopole.fr, au moins 30 jours avant la date de réalisation de votre projet. Les agents de développement locaux sont à votre disposition pour vous guider.



Présentez votre projet : un comité d'attribution évalue votre demande.



Obtenez votre financement :

si votre projet est retenu, le FPH peut accorder une avance sur présentation d'un devis, prendre en charge directement la facture, ou rembourser vos frais sur justificatifs.



Finalisez votre projet :

sous 3 mois maximum, envoyez la fiche bilan à fph@agglopole.fr

Le FPH : parce que chaque projet compte !



www.agglopole.fr